



Aurignac, le 27 novembre 2009

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **lundi 07 décembre prochain, à 20 h 30.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Règlement Intérieur du personnel (délibération),
- Création d'un poste d'Animateur Territorial (délibération),
- Travaux pour services partagés : facturation matériaux/locations (délibération)
- Achats masques grippe (délibération),
- Projet de musée-forum,
- Micro-crèche,
- Bilan gestion piscine 2009,
- PLU d'Aurignac, PLUi,
- Point sur la réforme des collectivités territoriales et sur la suppression de la taxe professionnelle,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 07 DECEMBRE 2009

Etaient présents :

Alan : Jean-Luc GUILHOT
Progreso DELGADO
Jean-Luc SOUDAIS

Aulon : Georges BRANGE
Marie-Luce GASPIN
Roger FAURE

Aurignac : Bernard GABAS (délégué suppléant représentant Pierre MARQUOIS)
Aymeric COUJOU (délégué suppléant représentant Jean-Michel LOSEGO)
Claude SOULA
Daniel BERNADETS
Nicole CISTAC
François ESQUERRE
Bernard DREHER
Jean-Marc VIGUIE

Bachas : Marcel BERGES

Benque : Jean-Claude LASSERRE
Arnaud LANDEMAINE

Boussan : Patrick BOUBE
Marie-Jo LABAT

Bouzin : Alain PASSAMENT
Olivier BOYER

Cassagnabère-
Tournas : Bernard DISCORS
Joël MARIBON-FERRET
Danielle LUTHRINGER

Cazeneuve-
Montaut : Josiane TESSER
Robert BLANC

Eoux : Pas de représentant

Esparron : André MASSARIN
Jean-Claude LAJOUS

Latoue : Pierre BOSC
Christian SAUX

Montoulieu
Saint-Bernard :

Camille SORS
Jean-Pierre JACQUEMART

Peyrissas : Pas de représentant

Peyrouzet : Philippe LAGRANGE
Michel SIGU

Saint-André : André FORT (délégué suppléant représentant Jean de GALARD)
Eliane RAULET

Saint-Elix Séglan : Danielle ADER
Jean-Michel SUSPENE

Samouillan : Michel CHRETIEN
Jean MAURUC

Terrebasse : Francis DIGNAT
Thomas FAURE

Etaient excusés (non représentés) :

Alan : Ludovic BOURGOIS

Aulon : Michel FITTE

Aurignac : Jean-Pierre VALLIERE

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre JOUFFREAU

Eoux : Monique REY

Latoue : Jacques FERAUT

Saint-André : Jean de GALARD

Etaient absents:

Aurignac : Nicole SAMOUEILLAN

Bachas : Thierry VIGNEAUX

Eoux : Didier BARTHE

Latoue : Serge LABEDA

Peyrissas : Didier FRECHOU

Marilyne VINSONNEAU

Présents :	42
Absents excusés :	6
Absents non excusés :	6
TOTAL :	54

Monsieur Jean Mauruc est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour, concernant respectivement l'achat d'un photocopieur, l'achat de panneaux du patrimoine et la prise en charge par la CCCA de l'annuité du prêt contracté en 2000 pour des travaux suite à des dégâts d'orage (délibération qui n'avait pas été prise lors du transfert de la voirie à la CCCA).
L'autorisation lui est accordée.

I. Règlement Intérieur du personnel :

Monsieur le Président présente le Règlement Intérieur du personnel à l'Assemblée en précisant que très peu de choses ont été modifiées, principalement les agents et les équipes qui ont été remaniées.

Le règlement intérieur du personnel est adopté à l'unanimité.

II. Création d'un poste d'Animateur Territorial :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que l'agent en charge de l'enseignement en langues vivantes aux écoles primaires et maternelles ainsi que de la gestion des fournitures scolaires, jusque là contractuel, a obtenu le concours d'Animateur Territorial.

Il s'agit donc de créer un poste d'Animateur Territorial et d'effectuer les démarches (déclaration de vacance d'emploi) auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour envisager une nomination au 1^{er} février 2010.

Monsieur le Président précise que cela n'affecte nullement les dépenses de fonctionnement puisque cet agent était déjà rémunéré au même titre.

La création du poste d'Animateur Territorial est adoptée à l'unanimité.

III. Facturation des travaux pour services partagés : location et matériaux :

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que lorsque la CCCA loue du matériel ou achète des matériaux pour les communes dans le cadre de travaux pour services partagés, les locations ou les achats, lorsqu'ils servent à plusieurs communes, ne

peuvent faire l'objet de facturations différenciées. Par conséquent, jusqu'alors, la CCCA payait elle-même la location ou les matériels.

Il s'agirait de délibérer pour que la CCCA puisse refacturer aux communes concernées ces locations ou ces matériaux au prorata des heures effectuées ou des quantités achetées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

IV. Achat de masques prévention grippe A – Refacturation aux communes :

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été entendu lors de la dernière Assemblée Générale que la CCCA prendrait en charge l'achat des masques pour la prévention de la grippe A et les redistribuerait ensuite aux communes. Il s'agit de délibérer pour refacturer les masques aux communes, au prorata du nombre pris.

Délibération adoptée à l'unanimité.

V. Panneaux du patrimoine :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'OTCA avait décidé de placer des panneaux devant chaque « monument » ou édifice patrimonial des communes (ce sont elles-mêmes qui ont choisi ceux qu'elles souhaitent mettre en valeur). Il y a en tout 75 panneaux pour une valeur totale estimée à 8 000 €.

Il est proposé de passer 4 000 € sur le budget 2009 et 4 000 autres sur le budget 2010, ce qui nécessite une décision modificative.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

VI. Achat photocopieur :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le photocopieur ayant lâché, il a fallu le remplacer. Le montant total s'élève à 7890 € HT. Il s'agit de délibérer pour demander la subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne.

Monsieur Dignat fait remarquer qu'il faudrait mener une véritable politique de dématérialisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII. Prêt dégâts d'orages :

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'un prêt de 360 000 frs (58 880 €) avait été contracté par la CCCA en 2000 pour la réalisation de travaux de voirie suite à des dégâts d'orages. Les communes concernées remboursaient à la CCCA les annuités de l'emprunt les concernant. Or, suite à la prise de la compétence « voirie » par la CCCA en 2003, il avait été décidé que celle-ci reprendrait l'ensemble des annuités d'emprunt à sa charge sans en demander le remboursement aux communes, mais il semblerait que cela n'ait pas été acté par

une délibération. Par conséquent, sauf à retrouver ladite délibération, il s'agirait d'en prendre une, a posteriori, afin que le trésor public puisse classer ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

VIII. Projet de musée-forum :

Monsieur le Président fait état de la rencontre qui s'est tenue le 16 novembre dernier avec l'ensemble des partenaires financiers (Conseil Général, Régional, Pays, DRAC, Etat).

La commission chargée de mener la réflexion sur ce projet a conclu de manière unanime qu'il fallait réduire le projet et qu'il n'était pas raisonnable de maintenir la médiathèque. Le critère financier reste prépondérant, notamment concernant les charges de fonctionnement.

En ce qui concerne le lieu d'implantation, deux options sont proposées :

- Soit l'emplacement initial, face au collège,
- Soit l'immeuble Caupert, rue des Nobles.

Ces deux possibilités sont étudiées avec leur financement respectif. L'assistante à maîtrise d'ouvrage a également été rencontrée et il lui a été demandé de faire une nouvelle proposition en réduisant les dimensions.

Il a également été demandé à un architecte de faire une étude sur l'aménagement de l'immeuble Caupert.

Monsieur Vigié s'interroge sur l'apparition de ce « plan B ».

Monsieur le Président lui répond que la première mouture est apparue à l'ensemble des élus du comité de pilotage ainsi qu'aux membres du Bureau de la CCCA comme beaucoup trop onéreuse, d'où la réflexion qui a conduit au « plan B ».

Monsieur Esquerré demande si l'on sera certain d'obtenir 80% de subvention si l'on ne réalise pas la médiathèque.

Monsieur le Président lui répond que cela lui a encore été confirmé oralement par le Président du Conseil Général.

Il précise que la compétence est désormais acquise pour la CCCA puisque nous avons obtenu les délibérations de la moitié des communes représentant les 2/3 de la population (comprenant la commune représentant plus d'1/4 de la population, à savoir Aurignac).

Monsieur Vigié demande qui décidera de la validation du plan A ou du plan B.

Monsieur le Président lui répond que ce sera au Conseil Communautaire de se prononcer.

Monsieur Esquerré demande s'il y aura de nouveaux débats sur ce sujet.

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative.

Monsieur Brangé s'interroge quant à la clef de répartition des charges entre les différentes communes et demande si l'on est toujours sur une répartition 50/50 entre la CCCA et la commune d'Aurignac, à hauteur de 300 000 € pour chacune.

Monsieur le Président lui répond que cette répartition est toujours d'actualité mais que cette somme pourrait être minorée compte tenu de l'abandon de la médiathèque.

Monsieur Brangé demande si la prise de compétence « musée » par la CCCA entraîne des charges spécifiques.

Monsieur le Président lui répond qu'à ce jour, c'est la commune d'Aurignac qui supporte les charges d'études.

Monsieur Viguié s'interroge sur la viabilité d'un musée qui serait établi rue des Nobles, en plein centre du village, sachant qu'il existe un réel problème de stationnement et que l'on dispose de vraiment peu d'espace.

Ce plan B représente à ses yeux « un décrochage dans l'esprit du projet qui met à mal le projet lui-même ». Selon lui, si le futur musée ne peut bénéficier de possibilités d'évolution, il n'y aura aucune possibilité de diminuer le déficit de fonctionnement à terme. C'est la première fois qu'est officialisée la piste d'un Plan B pour le musée !

C'est que l'on appelle des « économies perdantes », c'est-à-dire qu'à force de vouloir faire des économies, on finit par priver le projet des ressources nécessaires à sa juste réalisation et à sa réussite.

Il faut aussi rappeler que cette hypothèse avait déjà été étudiée, au tout début du projet, et abandonnée pour des raisons évidentes de sécurité et d'accessibilité.

Monsieur Esquerré soulève ce même paradoxe : un tout premier projet avait été pensé au centre ville et abandonné car trop cher. Comment se fait-il, dès lors, que l'on y revienne ?

Monsieur Viguié remarque, quant à lui, que, jusqu'à présent, seul le fonctionnement soulevait des interrogations et des craintes. Or, il semblerait aujourd'hui que l'investissement soit aussi remis en cause. Le plan B lui paraît être une « solution de secours » qui entraînerait des contraintes telles qu'elles mettraient en péril l'existence même du projet.

A ses yeux, il manque une réflexion « marketing » qui, associée au projet, permettrait de générer le chiffre d'affaire qui viendrait éponger les dépenses. On ne doit pas oublier que ce musée sera le seul musée au monde sur l'Aurignacien. En ce sens, son élaboration ne devrait être comparée à aucune autre.

Ce dossier n'avance pas, on joue à la « patate chaude », il est marqué depuis le départ par la peur, il n'est évoqué qu'en termes négatifs de risques, d'échec, de faillite et de déficit. Dans la peur, on ne fait rien ou pire, on fait mal.

Si nous considérons, en tant qu'élus locaux, que nous avons la responsabilité d'œuvrer au rayonnement et au développement de notre canton, nous devons non seulement soutenir ce projet mais aussi veiller aux bonnes conditions de sa mise en œuvre pour sa réussite.

Ce qui manque aujourd'hui ?

L'élan, la conviction, l'envie, la motivation de réaliser un projet gagnant : un nouveau concept de Musée qui ait du sens, en rupture avec tous ceux qui servent de référence aux prévisions de fonctionnement de l'actuel comité de pilotage.

Monsieur le Président rétorque qu'il essaie simplement de rassembler un maximum d'éléments et de les mettre en comparaison afin d'essayer de trouver ensemble la solution la mieux adaptée mais aussi la moins coûteuse.

Monsieur Lagrange pense que, si l'on veut avoir un avis réellement éclairé, il faut avoir connaissance du potentiel de recettes de fonctionnement de la CCCA dans l'avenir, notamment à travers les ressources que pourront générer la surface commerciale et le photovoltaïque. Or, à ce jour, nous n'avons pas de véritable lisibilité.

Monsieur Brangé ajoute que la décision sur l'investissement est indissociable d'une réflexion sur le fonctionnement et que le plan A ne lui semble pas économiquement viable car faisant peser une charge trop lourde sur le contribuable.

Monsieur Dignat pense que se pose un problème de méthodologie. Il s'attendait plutôt à ce que le comité de pilotage du musée présente un bilan du plan A plutôt que de « l'enterrer » et de passer tout de suite à un plan B...

Madame Labat pense, quant à elle, que le fait d'examiner plusieurs projets peut permettre de gagner du temps et trouve plutôt pertinente la démarche du comité de pilotage.

Monsieur Soula souhaite faire plusieurs remarques. Tout d'abord, il reste dubitatif sur le fait que l'on puisse être subventionné à 80% sans la médiathèque. Ensuite, concernant le plan B rue des Nobles, il note qu'il y aura de véritables contraintes par rapport à l'accessibilité. Par ailleurs, il va falloir acheter le bâtiment qui comporte une partie privative ; comment va-t-on faire cohabiter sphère publique et sphère privée ? Est-on convaincu que le plan B sera plus économe en terme de fonctionnement sachant que l'on ne pourra réellement le mesurer que le jour où le musée aura eu un minimum d'activité ?

Monsieur le Président lève ses craintes quant à la subvention à hauteur de 80% en réaffirmant son maintien. Il ajoute que le prix d'achat sera évidemment intégré à l'investissement. Quant au fonctionnement, son déficit est dû à 90% aux charges salariales, par conséquent, en occultant la médiathèque, on réduit forcément les coûts.

Monsieur Dreher prend la défense du plan A : il annonce que 200 000 € ont déjà été financés par la commune d'Aurignac, dont 150 000 € de frais d'architecte et 50 000 € pour l'exposition itinérante (sans parler du salaire de l'agent qui s'occupe du musée à temps plein). Le plan A représente un projet plus écologique et il est parfaitement concevable de faire baisser les coûts sans passer à un plan B.

Son calcul est le suivant : pour équilibrer 240 000 €, il faut 10 000 visiteurs par an dépensant chacun 24 €, d'où l'importance des produits dérivés.

Enfin, l'année 2010 fêtera le 150^{ème} anniversaire de la découverte de la grotte par Edouard Lartet et cela devrait motiver la décision des élus.

Monsieur Brangé pense qu'effectivement, l'une des premières questions à se poser est « qu'est-ce qu'on a à vendre ? »

Madame Gaspin trouve dommageable la frilosité des élus à s'engager dans ce projet. Elle pense qu'il y a un réel patrimoine et qu'il ne faut pas avoir peur de faire quelque chose d'exceptionnel. Pour sa part, elle refuse l'idée d'un « musée de pacotille ».

Monsieur Lajous souhaite revenir sur la réalité économique du canton. Force est de constater que la plupart des personnes qui y vivent ont de faibles revenus (les retraites agricoles oscillant entre 600 et 800 € mensuels). Il n'est pas opposé à la réalisation du musée à condition que le coût soit en adéquation avec les moyens dont nous disposons.

Monsieur Esquerré rétorque que l'on a, avec ce projet, quelque chose d'extraordinaire entre les mains et qu'il ne faut pas laisser passer l'occasion de le réaliser.

Madame Gaspin trouve que le canton se meurt peu à peu et que d'autres régions qui n'étaient pas plus riches ont su, elles, se développer. Mais cela implique d'accepter de prendre des risques.

Monsieur Bernadets constate que l'on est, aujourd'hui, dans l'abstraction. Tant que l'on n'aura pas les chiffres exacts des deux projets, il sera difficile de se faire une réelle opinion. Ce qu'il faudra comparer, ce sont les chiffres du plan B avec ceux du plan A une fois réduit, et là, on risque peut-être d'avoir quelques surprises...

IX. Micro-crèche :

Monsieur le Président annonce à l'Assemblée que la subvention de 20 000 € de la MSA est désormais acquise. Les 80% de subvention seront largement atteints. Le déficit est estimé à 25 000 € pour la première année, puis sera divisé par deux la deuxième année grâce au contrat « Enfance Jeunesse » de la CAF.

Il informe l'Assemblée des rencontres avec le Président de la CAF de la Haute-Garonne et avec la technicienne en charge du secteur.

Il explique qu'il y aura un seul contrat pour l'ensemble de la CAF sur le canton, mais qu'ensuite des contrats seraient signés par commune pour que les CLAE et les CLSH puissent perdurer là où ils existent.

X. Bilan gestion piscine 2009 :

Le résultat du bilan de la piscine pour la saison 2009 est très positif puisque l'on constate 12 492 entrées (contre 9 236 en 2008 et 8 109 en 2007) ayant généré pour l'exploitant une recette de 22 945,90 €, la buvette, quant à elle, ayant rapporté 16005 €, soit un total de 38 950,90 € de recettes contre 25 464,27 € de dépenses, ce qui a généré une recette brute de 13 486,63 €. Le loyer demandé par la CCCA était de 12 000 €, de même que l'an dernier.

XI. PLU d'Aurignac – PLUi :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le contrôle de légalité a fait connaître qu'il manquait certaines pièces au dossier du PLU d'Aurignac. Ces dernières lui seront transmises dans les plus brefs délais.

Concernant le PLUi, les réunions de secteurs sont toutes terminées. Les prochaines rencontres avec le cabinet d'études auront lieu le 16 décembre, en début d'après-midi avec les acteurs techniques (ABF, CAUE, DDEA, chambre d'agriculture, ATD) et en fin d'après-midi avec les élus membres du comité technique.

Le Président viendra ensuite dans chaque conseil municipal en janvier et février pour animer un débat exigé par la procédure avant la validation du PADD.

XII. Point sur la réforme des collectivités territoriales :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Sénat a adopté dans la nuit du 05 au 06 décembre, la loi sur la réforme de la Taxe Professionnelle (TP), qui devient officiellement la Contribution Economique Territoriale (CET), qui se divise en deux parts :

- la Cotisation Locale d'Activité (CLA) assise sur les base foncières des entreprises avec un taux fixé par les collectivités,
- la Cotisation Complémentaire (CC), applicable uniquement pour les entreprises qui réalisent plus de 152 000 € de chiffre d'affaire avec un taux de 1,5% de la valeur ajoutée dont 26,5% reviendraient aux collectivités.

Ont également été proposées une taxe sur les surfaces commerciales et une taxe IFR (impôt forfaitaire sur les réseaux), qui serait de 2,2 € le kw/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 h 30